



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 27 juin 2018.

Délégués titulaires présents :

Mesdames ~~Marie-Claire BAILLEUX~~, ~~Ludivine BILLOIR~~, ~~Marie-Andrée CHOTEAU~~, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, ~~Bernadette SOPO~~, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs ~~Francis BERKMANS~~, ~~Michel BLAISE~~, Alain BOURGUIN, ~~Marc BURY~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, ~~Clotaire COLIN~~, Jean-Paul COMYN, ~~Alain DEE~~, ~~Laurent DEGALLAIX~~, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, ~~Michel DEWITTE~~, Waldemar DOMIN, ~~Joël DORDAIN~~, ~~Jean-Marie DUBOIS~~, José DUBRULLE, ~~Jean-Claude DULIEU~~, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, ~~Jacques LOUVION~~, ~~Jean-Claude MESSAGER~~, ~~Henri PIETTE~~, Alexandre RASZKA, ~~Gérard RAVEZ~~, Eric RENAUD, ~~Aymeric ROBIN~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, ~~Bruno SALIGOT~~, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, ~~Fabien THIEME~~, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Francis WOJTOWICZ~~, Raymond ZINGRAFF

Délégués suppléants présents :

Madame Annie AVE
Monsieur Xavier JOUANIN

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Ludivine BILLOIR
Madame Marie-Andrée CHOTEAU
Madame Bernadette SOPO
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Michel DEWITTE
Monsieur Joël DORDAIN
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Jean-Claude DULIEU
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Henri PIETTE
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Aymeric ROBIN
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Fabien THIEME
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS

Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Madame Camille COQUELET

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_07_03

Objet : Marché n°180501 portant sur la réalisation d'une « enquête mobilité certifiée CEREMA » sur l'arrondissement de Valenciennes

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.5711-1,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 10 et 42.1^a,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 67,

Vu les publications opérées sur le site du JOUE sous l'avis n°2018/S 088-197938, le site du BOAMP sous l'avis n°16-137965, le profil acheteur et le site du SIMOUV le 4 mai 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_05 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur le programme d'investissements de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_06 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Permanente du SIMOUV en date du 3 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément au programme d'investissements pour l'exercice 2018 et vu la nécessité d'engager une réflexion globale au titre de la mobilité sur le Valenciennois, le SIMOUV a décidé de mettre en œuvre, au travers d'enquêtes, une collecte de données relatives aux déplacements des personnes résidant sur l'ensemble de son ressort territorial.

Les résultats de ces enquêtes auront pour objectifs :

- d'actualiser l'enquête ménages déplacements de 2011, après mise en service de la T2 ;
- d'anticiper les évolutions en matière d'organisation des transports urbains/interurbains ;
- d'accompagner les initiatives des Communautés d'agglomération membres sur les nouvelles mobilités (véhicules partagés, modes actifs...) ;
- de participer aux évaluations du SCoT et du PDU ;
- d'accompagner les Communautés d'Agglomération de la CAPH et de la CAVM dans la rédaction et le suivi des documents d'urbanisme ;
- de disposer d'une vision globale et cohérente des déplacements des différentes catégories de populations selon les modes, les motifs, quelles que soient les distances parcourues ;
- d'étudier les différentes parts de marché et les clientèles potentielles pour les transports collectifs.

Par ailleurs, ces enquêtes permettront également de définir :

- La typologie des flux suivant les territoires, les motifs et l'offre de transports collectifs (y compris le week-end),
- Les caractéristiques des utilisateurs des transports collectifs ainsi que les modes individuels ;
- L'analyse des déterminants de la mobilité par territoire, par âge et par catégorie sociale en semaine et le week-end ;
- L'analyse du fonctionnement des centralités et des zones d'activités ;
- L'évaluation des impacts d'éventuelles nouvelles infrastructures de déplacements.

Il est précisé que le Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) Nord-Picardie assure l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du SIMOUV au titre de la mise en œuvre du présent marché.

Le montant de ce dernier a ainsi été estimé à hauteur de 400 000 € Hors Taxes (valeur février 2018).

Dans ce cadre, compte tenu du montant estimé du présent marché, il a été mis en place une procédure d'appel d'offres ouvert sur le fondement des articles 10 et 42.1^a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (respectivement relatifs au régime des pouvoirs adjudicateurs et à la procédure d'appel d'offres ouvert).

La présente procédure d'appel d'offres ouvert ne comporte dès lors qu'une unique phase (remise d'un pli par les soumissionnaires contenant leur candidature et leur offre).

Ainsi, sur le fondement de l'article 67 du décret du 25 mars 2016, un avis de marché a été publié le 4 mai 2018 au travers des supports suivants :

- JOUE : avis n° 2018/S 088-197938 ;
- Site du BOAMP : avis n° 16-137965 ;
- Plateforme de dématérialisation du SIMOUV ;
- Site Internet du SIMOUV.

La date limite de réception des plis a été fixée au 11 juin 2018 à 12 heures.

A ladite date, aucun pli au format papier et deux plis au format dématérialisé ont été remis dans les délais.

Aucun pli n'a été remis hors délais.

Les deux plis ont été ouverts le 13 juin 2018 et contenaient les candidatures et offres suivantes :

- Société TEST-SA,
- Société ALYCE.

Il est précisé que, compte tenu d'une procédure d'appel d'offres, le SIMOUV n'a pas disposé pas de la faculté de négocier avec les soumissionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres Permanente du SIMOUV réunie le 3 juillet 2018 a choisi d'attribuer le marché à la société ALYCE située Immeuble le Clémencia – 196 rue Hourdan – 92330 SCEAUX pour un montant forfaitaire de 384 995,00 € HT.

La durée globale d'exécution du marché est décomposée comme suit :

- Phase 1 : conception et préparation de la collecte : le délai de réalisation de cette première phase démarre à compter de la notification du marché et expire au plus tard le 15 octobre 2018, ;
- Phase 2 : réalisation et suivi de la collecte : la période de réalisation de cette seconde phase est fixée à 10 semaines et 2 semaines d'aléas (10 jours ouvrés), du 5 novembre 2018 au samedi 26 janvier 2019, et jusqu'au 9 février 2019 en tenant compte des 2 semaines d'aléas.
- Phase 3 : apurement et mise au format standard des fichiers : le délai de réalisation de cette troisième phase est fixé à 12 semaines à compter de la notification de l'ordre de service.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 99 du décret du 25 mars 2016, le candidat dont l'offre n'a pas été retenue, à savoir la société TEST-SA, sera informé de la décision de ne pas retenir sa proposition.

Il est dès lors proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le marché portant sur la réalisation d'une « enquête mobilité certifiée CEREMA » sur l'arrondissement de Valenciennes (marché n°180501),
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier avec la société ALYCE située Immeuble le Clémencia – 196 rue Hourdan – 92330 SCEAUX pour un montant forfaitaire de 384 995,00 € HT,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à son exécution,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, chapitre 20 – programme n°6/A (enquête ménages déplacements).

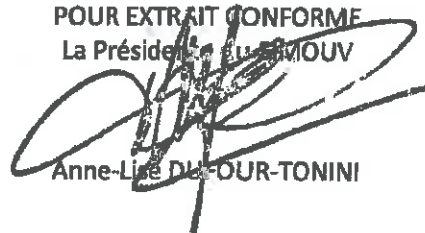
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le marché portant sur la réalisation d'une « enquête mobilité certifiée CEREMA » sur l'arrondissement de Valenciennes (marché n°180501),
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier avec la société ALYCE située Immeuble le Clémencia - 196 rue Hourdan - 92330 SCEAUX pour un montant forfaitaire de 384 995,00 € HT,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à son exécution,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, chapitre 20 - programme n°6/A (enquête ménages déplacements) .

Fait et délibéré en séance

Le 3 juillet 2018

POUR EXTRAIT CONFORME
La Présidente du MOUV



Anne-Lise DU-OUR-TONINI

Publiée le :

Affichée le : - 6 JUL. 2018

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe inistratif de LILLE dans un délai de deux ces de l'État.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 06/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/07/2018